HAL
open science

Les fondements de la critique sociale : normes alternatives et raisonnements hypothétiques

Caroline Guibet Lafaye

To cite this version:

Caroline Guibet Lafaye. Les fondements de la critique sociale : normes alternatives et raisonnements hypothétiques. Metabasis, 2014, IX (n° 18), 16 p. hal-01070787

HAL Id: hal-01070787

https://hal.science/hal-01070787v1

Submitted on 2 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES FONDEMENTS DE LA CRITIQUE SOCIALE :

NORMES ALTERNATIVES ET RAISONNEMENTS HYPOTHETIQUES

Caroline GUIBET LAFAYE

CNRS, Centre Maurice Halbwachs [1]

Résumé :

Plus finement que des enquêtes représentatives auprès de la population générale, des entretiens en face-à-face permettent de saisir les représentations de la réalité sociale et les raisonnements la concernant. À partir d'entretiens menés dans le cadre d'une enquête consacrée à la *Perception des inégalités et aux sentiments de justice* (2010-2011) nous analyserons l'émergence de référentiels normatifs inédits, à partir desquels des individus ordinaires prennent des positions critiques et jugent des injustices en France. Nous procèderons à cette analyse de la mise en œuvre du possible en étudiant, dans un premier temps, l'émergence d'une interprétation originale de la norme du mérite dont ne tiennent pas compte les grandes enquêtes internationales, en l'occurrence l'utilité sociale. Nous appréhenderons, dans un deuxième temps, la mise en œuvre des raisonnements hypothétiques, empiriquement convoqués dans les critiques de l'injustice de la société française et de ses inégalités puis, ultimement les modalités selon lesquelles s'ordonne le raisonnement critique, empruntant les ressorts de l'argumentation hypothétique.

La réflexivité critique n'est pas l'apanage des sciences sociales. La mise au jour de la pluralité des formes prises par la critique aujourd'hui suppose de tenir compte, non seulement des théories critiques – sociologiques et philosophiques –, mais également des compétences et de la capacité critiques des personnes dont on qualifie le point de vue de « naïf », d'« ordinaire » ou de « commun » par opposition à ces prises de positions théoriques ou à la rationalité scientifique (voir Kuhn (1989) et Lascoumes et Bezes (2009)). Contrastant ce qui est avec ce qui devrait être ou avec ce qui serait possible, le discours critique laisse s'exprimer la façon dont des individus ordinaires, dans leurs jugements sociaux, leurs représentations du monde et leur appréhension de la réalité sociale, se rapportent au possible, c'est-à-dire aussi

[1] 48 bd Jourdan, F-75014 Paris. Contact : caroline.guibetlafaye@ens.fr.

bien à d'autres états du monde possibles qu'à d'autres normes, susceptibles d'engendrer des possibles « réalistes » ou déterminés, s'incarnant dans des organisations sociales alternatives.

Lorsqu'ils sont interrogés sur la justice de la société française, sur l'inévitabilité des inégalités et leur acceptabilité, les individus relèguent-ils ce qui serait de l'ordre du possible dans la sphère de la pure idéalité ? S'appuient-ils sur d'autres états du monde, contrefactuellement envisagés ou ayant existé, pour porter – et justifier – un regard critique sur ce qui est aujourd'hui le cas ? Comment font-ils varier la référence à et la description d'autres possibles pour justifier ce regard ? Pour le dire, il revient au sociologue d'expliciter les normes et principes[1] sur lesquels s'appuient les individus dans leur critique sociale, les ressources notamment cognitives qu'ils mobilisent, dans la dénonciation des injustices et des inégalités contemporaines, mais également les contraintes susceptibles d'entraver leurs capacités critiques. Cette démarche suppose d'accorder *a priori* une certaine validité aux intuitions morales et au sens de la justice des individus dits ordinaires. Notre ambition sera de saisir et de décrire l'accès effectif que des individus, placés en situation d'entretiens semi-directifs, ont à d'autres états du monde et à des normes de justice alternatives susceptibles de structurer, selon des modalités innovantes, l'état social présent. Cette double orientation leur permet d'appréhender, de façon critique, les inégalités et les injustices sociales contemporaines. Leur critique use soit de la référence à des normes de justice alternatives soit s'inscrit dans une logique conditionnelle ou contrefactuelle[2], convoquant la représentation d'autres états du monde. L'analyse ici proposée se place dans la perspective ouverte par les travaux de Luc Boltanski, examinant les opérations ordinaires de définition de la réalité dans le monde social et visant une meilleure connaissance de la façon dont se développent les « opérations critiques ». Elle reconnaît que « les acteurs disposent tous de capacités critiques, ont tous accès, bien qu'à des degrés inégaux, à des ressources critiques, et les mettent en œuvre de façon quasi permanente dans le cours ordinaire de la vie sociale » (Boltanski, 1990, p. 54).

Nous analyserons à partir d'une enquête consacrée à la *Perception des inégalités et aux sentiments de justice* (*PISJ*), les ressorts de la critique comme contestation de la réalité socialement produite, au nom de ce que Boltanski appelle le « monde » ou de « tout ce qui arrive » (Boltanski, 2009, p. 93). À partir de cette série d'entretiens semi-directifs, menés entre fin 2010 et début 2011[3], nous montrerons que le ressort cardinal de la critique sociale consiste à confronter, dans certains cas, ce qui est avec ce qui serait possible, c'est-à-dire avec la représentation d'autres états du monde possibles, et, dans d'autres cas, à placer en regard l'être et le devoir être, ce qui est avec ce qui devrait être, *i.e.* avec des normes de justice aujourd'hui non actualisées. Les discours et argumentations empiriquement recueillis offrent l'occasion d'appréhender la façon dont les acteurs manient les possibles, que ce soit dans le cadre de contre-argumentations, à partir de raisonnements conditionnels ou contrefactuels, ayant une visée de critique sociale, ou bien dans un jeu d'imagination et d'inventivité sociales,

---

[1] Principes et normes de justice peuvent être distingués en ce que les premiers s'incarnent dans des formules générales et abstraites (principe de satisfaction des besoins fondamentaux, égalité entre tous), dans des valeurs singulières (mérite, solidarité), alors que les normes s'explicitent dans des règles de distribution (rémunération supérieure des plus méritants, accès universel à la santé, etc.). Selon cette distinction, les principes de justice ont vocation à se traduire dans des normes de justice.

[2] Dont nous préciserons, dans ce qui suit, la détermination.

[3] Ces entretiens et leur retranscription ont été financés grâce à une dotation de l'Institut de France (Fondation Simone et Cino Del Duca) à l'Académie des Sciences Morales et Politiques. D'une durée d'environ une heure, ils ont été réalisés en face-à-face, le plus souvent au domicile de l'enquêté. L'équipe d'enquêteurs était composée d'étudiants en sociologie et d'ingénieurs d'étude dans le domaine. Certains enquêtés étaient connus, directement ou indirectement, des enquêteurs. Ces derniers ont reçu des consignes de neutralité. L'hétérogénéité des conditions d'entretiens et le fait qu'ils aient été menés par plusieurs enquêteurs ne nous semblent pas altérer la robustesse des conclusions ici proposées.

esquissant d'autres formes de distributions sociales des ressources, fondées sur des altérations mentales d'aspects précis de l'interaction sociale contemporaine. Ces discours permettent de comprendre dans quelle mesure et pourquoi, dans les analyses de la réalité sociale formulées par des individus ordinaires, la critique se nourrit de l'évocation du possible, en l'occurrence d'autres états du monde, où certaines composantes du monde actuel sont contrefactuellement abolies ou encore de la référence à d'autres mondes sociaux, organisés à partir de normes alternatives à celles prévalant aujourd'hui. L'une des ambitions de notre étude est donc de procéder à une élucidation de la fonction critique jouée par cette modalité du langage ordinaire et de la réflexion commune qu'est le raisonnement hypothétique, *i.e.* le raisonnement fondé sur une hypothèse, dans le domaine spécifique des argumentations en matière de justice sociale.

Le recours à un raisonnement hypothétique s'avère alors être le ressort le plus communément mobilisé, empiriquement, par la critique sociale au détriment de la démonstration par l'exemple. Cet usage privilégié peut se comprendre dans la mesure où toute critique fondée sur la référence à un idéal de société juste ou à d'autres états du monde possibles plus justes, risque de se voir systématiquement et facilement opposer la réalité de la perpétuation des inégalités et des injustices sociales. Dans ce qui suit, nous envisagerons le rôle de la référence au possible – en termes d'accès à et de mise en œuvre de cette catégorie – dans l'expression courante de la critique sociale en considérant, dans un premier temps, la façon dont la description d'autres états du monde, structurés autour de normes de justice alternatives, permettent aux individus de contester et, en l'occurrence, de récuser la distribution des salaires en France. Nous examinerons ensuite l'usage différencié de raisonnements conditionnels, de la forme « si… alors », venant à l'appui de la critique sociale dénonçant la reproduction des inégalités. Enfin nous préciserons les modalités du raisonnement hypothétique[1] et critique face à l'appréciation des inégalités sociales et de leur possible évitabilité.

1. L'UTILITE SOCIALE, FONDEMENT NORMATIF DE LA CRITIQUE SOCIALE

Les « opérations critiques » suscitées par l'état social contemporain sont de deux ordres. Elles procèdent soit de la prise en compte de normes de justice alternatives susceptibles de structurer, selon d'autres modalités, l'ordre social existant. Cette approche réflexive ouvre alors le champ à d'autres états du monde possibles. Soit ces « opérations critiques » s'ancrent d'emblée dans la représentation d'autres états du monde, appréhendés et évoqués dans le cadre de logiques conditionnelle ou contrefactuelle.

Envisageons d'abord ce premier type d'opération critique, fondé sur et se légitimant par l'évocation de valeurs ou de principes que les individus estiment devoir être défendus et dont ils déplorent qu'ils n'aient pas de réalité aujourd'hui. La conviction que ces normes devraient être au principe de l'organisation sociale ouvre l'horizon du possible. Elle fonde la croyance selon laquelle d'autres états du monde sont non seulement possibles mais réalisables. Ainsi la norme de l'utilité sociale surgit empiriquement, dans ces critiques, comme un « possible réaliste » d'appréciation de la réalité sociale et de légitimation des différences salariales dans la société française. La référence à des « possibles réalistes », fortement associés à des normes de justice alternatives, émerge-t-elle de façon différenciée au sein de l'espace social ? La propension à mettre à distance les normes « existentielles » (Jasso et Rossi, 1977), issues du monde existant, pour privilégier des normes « utopiques », *i.e.* n'ayant pas d'actualité dans l'état présent du monde, l'inventivité en matière de normes sociales ainsi que la promotion

[1] C'est-à-dire de proposition conditionnelle introduite par la conjonction *si*.

d'un modèle alternatif de société, ayant pour fondement l'utilité sociale, *i.e.* un autre dispositif de coopération sociale, sont-elles le fait d'individus socialement défavorisés ?

Les 51 entretiens réalisés dans *PISJ* permettent de distinguer trois types de positions sociales, selon que les individus bénéficient ou non d'une situation professionnelle et/ou sociale avantagée. Douze individus ont une situation professionnelle de cadre supérieur du privé ou de professions libérales et/ou des revenus confortables. Six occupent des positions intermédiaires. 33 sont dans des situations professionnelles difficiles, qu'ils soient au chômage ou en temps partiel subi, qu'ils aient des contrats précaires ou des conditions de travail défavorables (les ouvriers notamment), des statuts professionnels socialement dévalorisés (des travailleurs sociaux s'occupant de populations très marginalisées) ou faiblement reconnus (intermittents du spectacle), qu'ils assument des situations de désajustement professionnel ou des professions très faiblement rémunérées[1].

Les analyses sociologiques de la perception et de l'appréciation de la justice sociale, exploitant aussi bien des données nationales qu'internationales, accordent une place de premier ordre au couple normatif mérite *vs.* besoin, auquel peut s'adjoindre la référence à l'égalité (voir les enquêtes *International Social Survey Programme* et *European Value Survey*). Ce faisant, d'autres formes d'interprétation de l'interaction et de la coopération sociales ainsi que d'autres horizons normatifs sont écartés, en particulier cette norme récurrente dans l'interprétation spontanée d'une juste distribution des bénéfices de la coopération de la part de non sociologues : l'utilité sociale. Les capacités réflexives des acteurs ordinaires permettent donc de cerner une appréhension des états sociaux actuels à partir de normes ne s'actualisant pas aujourd'hui mais ouvrant vers d'autres états du monde possibles, ces normes étant négligées par la littérature sociologique, travaillant sur des enquêtes statistiques.

Le principe de l'utilité sociale privilégie une appréciation des conséquences collectives de l'action individuelle plutôt qu'une approche individualiste de celle-ci. Alors que l'interprétation dominante du mérite en promeut une compréhension individualisée, tendant à valoriser la singularité individuelle qui se distingue par ses efforts, sa persévérance, ses résultats, le souci de l'utilité sociale repose sur une interprétation de l'action soucieuse des bénéfices collectifs de l'effort individuel. L'utilité sociale des métiers, mise en avant au fil des entretiens *PISJ*, est toujours celle de professions ayant trait à la santé ou à l'éducation, en particulier dans les discours d'individus issus de ces branches professionnelles ou de la part de personnes placées dans des situations professionnelles difficiles. Sébastien, professeur des écoles, est explicite : « il y aurait une réflexion à mener, au-delà du business et de la capacité à gagner de l'argent, sur l'utilité sociale des uns et des autres et sur la juste rémunération qui pourrait en découler ».

Le principe de l'utilité sociale constitue un fondement de la critique sociale de la distribution actuelle des revenus en France, comme le souligne explicitement le discours de Brigitte : « Notre société accorde beaucoup d'importance aux sciences, aux sportifs… Mais ce n'est pas forcément très juste pour ceux qui ont les fonctions les plus dures, à la fois pénibles et les plus utiles comme les instituteurs, les éducateurs, les infirmières… Eux ne gagnent pas des millions, alors qu'ils sont à mon avis bien plus essentiels pour que la société marche ! ». Ce discours est relayé par Harold, statisticien au Pôle Emploi : « il y a des gens qui vraiment font un travail très utile pour la société, mais qui justement en terme marchand, n'apporte rien [...] toutes les fonctions qui contribuent au progrès social et économique, méritent une récompense ».

Plus généralement dans ces critiques, la mobilisation de la norme de l'utilité ainsi que les interprétations qui en sont données et ses points d'application varient selon la position sociale du locuteur. Ce principe est convoqué de façon récurrente par les individus ayant des

[1] Aucun des individus de ce groupe n'a des revenus mensuels supérieurs à 1700 €, si ce n'est Thibault dont le revenu se situe entre 1700 et 2400 € mais dont le contexte de travail présente des contraintes très fortes.

positions professionnelles relativement moins avantagées. Il anime occasionnellement le discours d'enquêtés plus favorisés, lesquels tendent cependant plutôt à légitimer les différences salariales, en référence à la loi de l'offre et de la demande. Richard, cadre supérieur dirigeant de PME, aborde frontalement la question : « Pourquoi l'ouvrier gagnerait moins que le grand patron ? Alors qu'il est plus fatigué. C'est le phénomène de rareté, un grand patron il n'y en a qu'un, des ouvriers il y en a plein. On sait que quand on a du mal à trouver des ouvriers, on les paie plus ». Thomas, cadre supérieur du privé, lui fait écho : « quelqu'un qui a fait beaucoup d'études et qui est très intelligent, c'est forcément une ressource plus rare que quelqu'un qui n'a pas fait d'études enfin, et voilà qui n'a pas de capacités, donc c'est la loi de l'offre et de la demande, tu as moins de gens qui gagnent plus ».

La norme de l'utilité sociale constitue donc un ressort de la critique sociale, relative à la distribution des avantages de la coopération. Cependant selon la position sociale des locuteurs, la dénonciation – à partir de cette référence normative – de l'injustice de la distribution salariale aura des points d'appui distincts. De même, l'identité des agents sociaux dont l'utilité est mentionnée diffère selon la position du locuteur dans l'espace social, de telle sorte que le secteur social est, par certains, mis en avant alors que le secteur privé de la production l'est par d'autres. L'*interprétation* de cette norme de référence varie donc selon les positions sociales, ce principe s'inscrivant parfois dans une logique de légitimation, qu'elle concerne sa propre rémunération par des individus socialement privilégiés, celle des dirigeants d'entreprise ou de toutes les fonctions qui contribuent à l'expansion de l'économie nationale jusqu'aux joueurs de football.

2. RAISONNEMENTS CONDITIONNELS, MODALITES DU POSSIBLE ET CRITIQUES DES INEGALITES

Les opérations critiques prenant pour objet la société française ne reposent pas toutes sur la référence immédiate à des normes de justice, n'ayant pas aujourd'hui d'actualité. Nombre d'entre elles émanent de représentations d'autres états du monde possibles. Ces représentations s'ordonnent selon plusieurs types. Soit elles dessinent une organisation sociale alternative, structurée autour de principes de justice sociale et de règles, délaissées dans l'état du monde actuel. Elles esquissent alors un possible « idéel ». Soit ces représentations se construisent à partir de la référence à des états sociaux historiquement ou géographiquement distants. Elles suggèrent un possible « réaliste », un possible déterminé. Soit elles résultent d'une altération mentale d'un des aspects de l'état présent du monde. Cette altération pouvant alors être de deux ordres, c'est-à-dire porter sur les causes supposées de l'état actuel des choses ou bien sur l'un des aspects, tenu pour décisif ou pour la raison fondamentale, de l'état actuel des inégalités et des injustices contemporaines. Une logique contrefactuelle est alors au principe de la description de ces possibles « contrefactuels ».

L'enquête qualitative *PISJ* permet de saisir, à partir de deux questions ouvertes, susceptibles de donner lieu à une argumentation développée, l'appréhension et la construction du possible. L'une comme l'autre sont de portée macrosociale : « *Tout bien considéré, dans l'ensemble, diriez-vous que la société française est plutôt juste ou plutôt injuste ?* », « *Est-ce que certaines inégalités vous paraissent inévitables ?* », cette dernière question se prêtant, mieux que d'autres, à des formes de raisonnement, dans lesquelles s'exprime l'appréciation individuelle de l'écart entre le possible et le réel[1].

[1] Nous ne contesterons pas que demander à des individus s'ils estiment que « certaines inégalités sont plus acceptables que d'autres » ou les interroger sur ce qui, « selon eux, justifie les inégalités de revenu » les plaçait face des interrogations parfois inédites. Cependant la cohérence argumentative et normative des discours – à de rares exceptions près – ont montré que leurs raisonnements, même de façon implicite, s'appuyaient sur des normes de justice précisément identifiables (mérite, utilité, égalité, reconnaissance, etc.).

Nous montrerons que l'une des modalités prévalentes du jugement critique, prenant ses distances d'avec la réalité sociale et l'état du monde contemporain, consiste à le mettre en relation avec un idéal de société juste, en l'occurrence avec la représentation d'un « possible idéel » décrivant une organisation sociale structurée par les principes de justice dont les individus estiment, pour de bonnes raisons, qu'ils doivent être premiers et fondateurs. Cette forme réflexive constitue le modèle général du jugement normatif – et potentiellement critique – porté sur les états sociaux (Guibet Lafaye, 2012 ; voir aussi Forsé et Parodi, 2009). Ce jugement critique se caractérise par une position d'extériorité eu égard à la réalité sur laquelle il se prononce. Il assume une prétention à la validité de ses arguments, s'appuie sur un système de preuves, sélectionne des faits pertinents voire procède à des opérations de dévoilement (voir Boltanski, 1990).

Lorsque l'on interroge des individus sur la justice de la société française ou l'inévitabilité des inégalités, l'une des modalités prépondérantes du raisonnement *critique* consiste à évaluer « ce qui est » à l'aune de « ce qui devrait être », ce devoir être incarnant une conception de la société juste susceptible, du point de vue du locuteur, d'être unanimement partageable. Les propos de Sébastien, argumentant sa récusation de la justice de la société française, l'illustrent. Cette dernière est « plutôt injuste. Même si on a un héritage quand même précieux. Le modèle social français[1], ce n'est pas rien. […] c'est un pays où compte tenu de l'ambition d'où l'on vient – je pense à la Révolution française, au Front populaire, à tout ce qu'a construit notre histoire sociale – on peut être fier mais en même temps aujourd'hui on se rend compte que c'est en train de voler en éclats ».

L'appréciation légitime et partageable de la justice de la société française et de l'iniquité de ses inégalités, suppose de produire une conception publiquement partageable de la justice à laquelle se risquent certains. Le jugement résulte alors de la mise en rapport d'un état social avec un horizon qui n'est pas donné d'avance mais qui doit être acceptable de tous, c'est-à-dire unanimement partageable, sur le fondement de bonnes raisons (Boudon, 1995). Cet état social décrit un « possible idéel ». Le raisonnement sur la justice sociale, tel qu'il s'exprime dans les entretiens *PISJ*, consiste alors à « juger de ce qu'il en est dans les faits […] de cette relation entre la société bien ordonnée (en tant que fin) [SBO] et la société réelle (en tant que moyen) » (Forsé et Parodi, 2009, p. 13), c'est-à-dire du rapport entre l'état présent du monde et un idéal de justice, incarné dans SBO. Cette mise en regard constitue l'un des paradigmes du jugement normatif commun concernant l'ordre social[2]. L'écart entre l'être et le devoir être est, le plus souvent, mis en lumière avec une intention explicitement critique, celle-ci n'étant analytiquement pas contenue dans cette simple mise en rapport. Cette logique appert dans les prises de positions générales des enquêtés sur la société française et, en particulier, dans celle de Jannick qui ne juge pas les inégalités inévitables « mais il faudrait une prise de conscience globale de l'ensemble des individus sur terre. Même s'il y a eu les droits de l'homme universels, tout ça c'est que des textes. Dans la réalité, dans les actes, c'est complètement différent ». Cette modalité réflexive est systématiquement – ou presque – investie d'une fonction critique.

En effet, selon que les individus adoptent ou non des positions critiques à l'égard des questions posées, leur démarche argumentative et les logiques qu'ils convoquent diffèrent. Chaque type de réponse proposé aux deux interrogations étudiées est porté par une modalité prédominante de raisonnement. Un recensement général montre que sur les cinquante réponses recueillies à la question de la justice de la société française, 20 individus la jugent « plutôt juste », 23 « plutôt injuste », 7 demeurent ambigus. C'est à la faveur d'un jugement d'impression – introduit par des expressions du type : « il me semble que ; je crois que ; je

[1] L'entretien avec Sébastien permettrait de décrire ce modèle en référence à la solidarité sociale et à l'universalité de la protection sociale. Il n'en propose néanmoins pas de description explicite.

[2] Ce paradigme du raisonnement a d'abord été décrit par Forsé et Parodi (2009) pour rendre compte des jugements individuellement portés sur l'état actuel de la cohésion sociale. Nous pensons qu'il convient de lui reconnaître une portée plus large.

pense que » ou exprimant de simples impressions relatives au cours du monde – ou à la faveur d'une comparaison internationale que les individus estiment que la société française est juste[1]. Quinze des vingt individus privilégiant cette réponse convoquent un raisonnement empirique de type comparatif, plaçant la situation française en perspective avec celle d'autres pays. En revanche, lorsqu'une posture critique à l'égard de notre société est assumée, elle émane d'argumentations hypothétiques ou de logiques contrefactuelles. Nous distinguons ici les raisonnements de forme hypothétique, en tant qu'ils peuvent être appréhendés à partir de la forme conditionnelle « si… alors », des raisonnements de type contrefactuel qui certes reposent sur une logique comparable mais s'appuient également sur des représentations *développées* d'autres états du monde possibles, induites à partir d'une altération mentale d'un des aspects de l'état du monde contemporain[2]. Ainsi douze individus sur les 23 optant pour une réponse négative mobilisent un jugement conditionnel de la forme « si… alors »[3]. Le raisonnement contrefactuel, convoquant la représentation d'états du monde où des principes de justice sociale seraient plus structurants qu'ils ne le sont actuellement, permet aux individus d'adopter une position critique sur la société française[4]. Enfin, les personnes qui tiennent à la fois compte de cas singuliers d'injustice mais aussi de l'actualisation de principes de justice sociale, dans certains dispositifs sociaux, s'avèrent hésitantes[5].

Les raisonnements mis en œuvre pour critiquer la société française révèlent en outre qu'une forme récurrente de la critique consiste à déployer un raisonnement de type syllogistique, où l'idéal de société juste tient lieu de majeure, l'identification de certains faits sociaux revêt la fonction de mineure, la conclusion défendant la thèse de l'injustice de la société française[6]. Les propos de Thierry en sont paradigmatiques : « La société française est injuste mais elle est beaucoup moins injuste que d'autres sociétés. Heureusement qu'en France on a le SMIC et encore, sa valeur est de plus en plus ridicule. Il devrait permettre le logement et c'est loin d'être le cas pour tout le monde. Le SMIC doit être en rapport avec la ville où on vit et doit être capable de subvenir aux besoins minimum (logement, nourriture). Il y a aussi des personnes qui ont des enfants et qui doivent pouvoir les faire vivre, pas survivre ! On n'est pas dans un pays du Tiers monde […] même

---

[1] Les propos de Jean-Baptiste conjoignent ces deux aspects du raisonnement : « Par rapport à des tonnes de sociétés : juste. On peut toujours se plaindre mais *je pense d'une manière globale* : juste. Il y a plein d'imperfections mais c'est plutôt pas mal ».

[2] Voir infra à titre illustratif le discours de Fabien ou de Catherine.

[3] Six s'en remettent à leur impression. Les jugements émergeant spontanément des entretiens n'usent pas toujours explicitement d'une proposition conditionnelle. Néanmoins le raisonnement qu'ils expriment s'inscrit dans cette logique.

[4] Six sur les 23 estimant la société française plutôt injuste prononcent simplement un jugement d'impression comme l'illustrent les propos de Fabien : « La société française comme la plupart des sociétés européennes et comme la plupart des sociétés encore une fois dites modernes sont totalement injustes/ Donc la France est une société totalement injuste ».

[5] Brigitte ancre son jugement dans la référence aux principes de justice, orchestrant la protection sociale en France : « Je trouve que la société française a beaucoup d'injustices, en matière de revenu, de logement, de travail… Mais globalement, je trouve que c'est une société quand même plus juste que d'autres, parce qu'on a beaucoup de réglementations sociales par rapport à d'autres pays. En terme de santé, d'indemnités chômage par exemple, la France est plutôt un pays satisfaisant, qui a une tradition de protection des classes démunies. Mais il y a toujours une part d'inégalité qu'on ne peut pas résorber. Et de toute façon je vois mal comment on pourrait avoir une société complètement juste, complètement égalitaire. On connaît les dérives des sociétés qui se sont dites "égalitaires". Par contre, on pourrait quand même aller vers plus de justice, surtout aujourd'hui. J'ai l'impression que ce gouvernement [*i.e.* le gouvernement Sarkozy à l'époque de l'entretien] aimerait remettre en cause pas mal d'acquis sociaux et c'est assez choquant. ».

[6] D'autres types d'assertion portent vers la même conclusion : certains individus déclarent la société française injuste sans plus d'explication ni de justification. D'autres se prononcent sur le fondement d'une impression. Ainsi Vincent déclare : « j'ai l'impression qu'on tend vers l'injustice de plus en plus dans notre pays au fur et à mesure que économiquement ça va mal et socialement aussi ». D'autres enfin usent d'une comparaison avec d'autres pays.

des gens qui travaillent et n'ont pas de famille n'ont pas assez d'argent pour se loger ». Le principe de la satisfaction des besoins fondamentaux constitue, pour Thierry, la norme de référence. Or il est loin d'être toujours respecté en France. Thierry – comme d'autres – se voit donc fondé à conclure, pour soi-même comme pour autrui, que la société française est plutôt injuste car un idéal de justice légitime et dont l'enquête statistique montre qu'il est partagé à 95 % par les Français (Forsé et Galland, 2011) ne coïncide pas avec l'état social actuel. La référence à des principes de justice – esquissant en creux un autre état du monde possible et souhaitable – est décisive dans un jugement qui se formule comme l'appréciation de l'écart entre une norme et la réalité. Ces principes coïncident souvent – tels qu'ils émergent spontanément des réponses recueillies – avec la devise républicaine[1] ou bien avec les valeurs que la France a voulu promouvoir, notamment les droits de l'homme, ou avec les valeurs fondatrices de son système social.

Comme le suggèrent les réponses à la question de la justice de la société française, les prises de position relatives à l'inévitabilité des inégalités correspondent, selon qu'elles se veulent ou non critiques, à des formes de raisonnement distinctes. Sur les 46 recueillies, 13 estiment les inégalités évitables, 16 inévitables et 13 se situent à mi-chemin entre ces deux réponses[2]. Sept individus déclarent les inégalités évitables sur le fondement d'un raisonnement conditionnel introduisant une hypothèse. Ainsi Laetitia considère que « La seule inégalité qui me paraîtrait inévitable, ce serait l'inégalité homme/femme si on était encore au stade où il faudrait aller à la chasse pour se nourrir, parce que ce serait important d'avoir une plus grande force physique, donc là ce serait inévitable mais depuis qu'on a dépassé le stade de la préhistoire, je ne vois pas en quoi une inégalité serait inévitable ». Cinq assument une conclusion similaire au nom d'une exigence morale ou de principes de justice, alors que parmi les 16 discours déclarant les inégalités inévitables, 13 se justifient d'une preuve par le fait, c'est-à-dire en décrivant une situation factuelle pour justifier leur prise de position sur la question[3].

La critique de l'état social existant s'appuie, dans 10 des 13 discours défendant l'évitabilité sur l'évocation de normes alternatives – ouvrant le champ à la description et à l'appréhension de possibles « idéels » ou « réalistes » – mais aussi sur d'autres états sociaux ayant eu, en d'autres lieux ou par le passé, une réalité (voir infra citation en note de Thierry) ainsi que sur d'autres états du monde où certaines composantes du monde actuel sont contrefactuellement abolies. Le raisonnement de Catherine actualise cette logique contrefactuelle : les inégalités, « elles sont évitables mais c'est une remise à plat totale. Parce que dans le cadre de l'inégalité homme/femme, c'est pareil. C'est tout un contexte global à revoir, c'est arrêter de montrer des pubs à la télé où c'est maman qui vient chercher les enfants à l'école et qui prépare le goûter. Les papas aussi sont capables de beurrer une tartine de Nutella. Il y a vraiment beaucoup de choses à revoir. C'est arrêter de croire que parce qu'on reste jusqu'à 20 heures au bureau on est efficace. Donc il y a vraiment énormément de choses à revoir… ». Les argumentations répondant à la question de l'inévitabilité des inégalités, davantage encore que dans celles statuant sur la justice de la société française, s'appuient donc de façon privilégiée sur des raisonnements de type conditionnel de la forme « si… alors ». Le recours à cette logique paraît, à certains enquêtés, nécessaire ou opportun, lorsqu'ils s'engagent dans une argumentation critique. À la

---

[1] Laurence le souligne : « on dit qu'on est tous libres et égaux et après on a l'impression quand même que ça bifurque, il y a quand même différents degrés […] qui se dégagent de tout ça, il y a quand même une différence qui s'installe petit à petit ». À la relance : « Dans quels domaines ? », Laurence répond : « sur tous les plans, après tu peux tout englober ».

[2] Deux individus n'ont pas su répondre, deux proposent des réponses indécidables. L'enracinement de la critique sociale dans la mise en regard d'un idéal de justice, d'une part, et du « monde », d'autre part, se note dans les jugements relatifs à l'inévitabilité des inégalités.

[3] La caractérisation de « preuve par le fait » ou « preuve par l'exemple » désigne des raisonnements dans lesquels la démonstration se restreint à et s'épuise dans la mention d'un fait (voir infra citation d'Harold).

perpétuation apparemment inéluctable des inégalités en France, ils opposent la représentation d'autres états du monde, possibles, hypothétiques ou réels, privés de ces inégalités.

L'indécision des 13 discours qui jugent les inégalités à la fois évitables et inévitables tient soit à ce qu'ils considèrent simultanément une pluralité de catégories d'inégalités (inégalités macrosociales, inégalités de genre, inégalités en santé, etc.), soit à ce qu'ils identifient la structure – sociale, économique ou politique – comme la racine même de ces dernières, soit enfin à ce qu'ils constatent l'absence de volonté sociale et politique de réduire des inégalités qu'ils souhaiteraient moins béantes. Pour chacune des deux questions envisagées, lorsque le jugement est critique, son point d'appui est d'ordre normatif et la modalité argumentative à partir de laquelle la référence à un autre état du monde s'introduit s'avère moins d'ordre factuel que d'ordre hypothétique – dans un jugement de la forme « si… alors » – ou contrefactuel – *i.e.* reposant notamment sur une modification mentale et fictive de l'issue d'un événement, à partir de celle de l'une de ses causes (voir Catherine supra et citation de Jannick supra).

Le jugement critique rend donc compte et atteste, pour une part, de la distance entre l'ordre social observé et l'idéal social normatif privilégié par les individus. Cependant la représentation de cet idéal social – point d'appui de la critique – peut soit être idéellement construit à partir de principes de justice (enraciné dans des valeurs nationales ou dans des normes universelles telles que la satisfaction des besoins fondamentaux), soit émaner de représentations élaborées à partir de logiques hypothétiques ou contrefactuelles. L'édification de cet idéal social se nourrit parfois contrefactuellement de la référence à d'autres sociétés (justes), Fabien estimant par exemple que les sociétés sans État, « qui se construisent contre toute forme de gouvernance étatique, contre toute apparition d'un État ou d'un personnage qui prendrait le pouvoir […] sont les plus égalitaires », ou d'informations rares (sur les scoops ou les pays scandinaves). Néanmoins le raisonnement hypothétique, *i.e.* fondé sur une hypothèse, s'avère empiriquement être un fer de lance remarquable de la critique sociale, plus fréquemment convoqué que la logique contrefactuelle.

3. LES MODALITES DU RAISONNEMENT CRITIQUE

3.1 Le raisonnement hypothétique, une ressource pour la critique sociale

Il ne s'agit pas d'opposer, dans l'expression de la critique sociale, la mise en œuvre de normes idéales de justice, d'une part, et les raisonnements conditionnels, d'autre part, car ces formes de raisonnement consistent à « s'orienter par rapport à un *plan d'idéalité*, par rapport à quelque chose de *contrefactuel*, par rapport à quelque chose qui *n'est pas le cas*, dont il [l'homme] aspire pourtant à ce qu'il le soit » (Hunyadi, 2012). Au sein du langage ordinaire, on distingue au moins « trois types d'énoncés conditionnels : (i) les énoncés réalistes, c'est-à-dire les énoncés où la condition entre les deux propositions réfère au […] monde réel, (ii) les énoncés hypothétiques, c'est-à-dire ceux où la situation est irréelle ou imaginée, et (iii) les énoncés contrefactuels, où la proposition décrit une situation irréelle ou imaginée qui aurait pu se produire mais ne s'est pas avérée » (Blondeau, 2012, p. 60).

Empiriquement les jugements *PISJ* affirmant l'évitabilité des inégalités sont fondés sur et formulés en référence à un idéal de justice égalitaire, à un idéal de société juste mais aussi en référence à d'autres états du monde possibles. L'analyse des énoncés contrefactuels, notamment développée par Stalnaker (1968) et Lewis (1973), repose sur la considération de mondes possibles. La possibilité de ces autres états du monde – que nous envisagerons simplement comme les corrélats d'une description possible, sans interroger leur éventuel statut ontologique – est défendue, dans ces récits en référence, d'un point de vue substantiel, à une exigence morale voire à un idéal régulateur. D'un point de vue formel, le raisonnement

hypothétique apparaît comme un ressort caractérisé, efficace et largement accepté de la critique sociale.

Comme nous l'avons suggéré, les trois catégories de réponses à la question de l'inévitabilité des inégalités manifestent chacune une convergence forte avec des types de raisonnements caractérisés (jugements d'impression ; preuves par l'exemple ; jugements hypothétiques ; argumentation normative fondée sur des principes). En particulier, les discours récusant l'inévitabilité des inégalités sont majoritairement portés par des raisonnements hypothétiques ou contrefactuels, convoquant d'autres états du monde possibles. Pour des raisons logiques évidentes, on s'attend à ce que le jugement d'impression sous-tende moins les raisonnements concluant à l'évitabilité puisque l'absence d'inégalité ne correspond pas à la réalité macrosociale française, dont pourrait prendre acte un jugement d'impression. De même, on s'attend *a priori* à ce que l'affirmation de l'inévitabilité soit portée à la fois par des jugements d'impression, fondés sur l'état présent du monde, et, d'autre part, par des jugements de fait ou des preuves par l'exemple. Les propos d'August en offrent un exemple paradigmatique : « dans le monde il y a eu toujours des riches et des pauvres et il en faudra toujours. Tout le monde voudrait être à la même hauteur et c'est impossible ».

Ainsi parmi les 16 réponses statuant sur l'inévitabilité des inégalités, 13 font référence à des états du monde existants et mobilisent la preuve par le fait. Harold déclare : « Elles me paraissent inévitables, dans la mesure où c'est quelque chose qu'on traîne depuis des siècles, et ça demande beaucoup de temps pour inverser… ». En revanche, le raisonnement hypothétique est convoqué dans la moitié des réponses déclarant les inégalités évitables, ces réponses esquissant des modèles de société tendant à l'égalité, à l'aune desquels argumenter en faveur de l'évitabilité (voir citation de Richard infra). Dans d'autres cas, l'évitabilité se fonde sur une affirmation de principe, susceptible de traduire une conviction morale ou d'être l'émanation d'informations rares, par exemple glanées au cours d'un parcours universitaire (voir supra citation de Fabien ; dans d'autres cas, on note des références aux thèses de P. Bourdieu sur la reproduction sociale).

Ces deux dimensions – hypothétique et normative – peuvent se conjoindre dans la mesure où, pour affirmer leurs convictions fondamentales, les individus mobilisent des raisonnements complexes : logique hypothétique ou contrefactuelle, interprétation des inégalités à partir de leurs véritables causes – alors dévoilées par les locuteurs[1] –, démonstrations par l'exemple, mobilisation d'informations rares (sur des politiques salariales innovantes) ou d'informations personnelles originales, concernant d'autres sociétés du Nord de l'Europe (Allemagne, pays scandinaves[2]). Ainsi Jacques met en question les différences de revenus en suggérant que « Si un jour on arrive à dire "développons les gens, ils seront plus autonomes", ils n'auront plus besoin de chefs et les salaires devraient s'égaliser. Donc, c'est un monde utopique. C'est un monde où la finance est proscrite. […] dans une entreprise rêvée où les gens ont l'occasion d'avoir un développement personnel, les différences de salaires elles apparaissent moins justifiables à part le degré d'ancienneté ». Le raisonnement hypothétique constitue donc une modalité argumentative fondatrice d'une critique sociale supportant des degrés d'ampleur variable. Cependant sa fonction critique se module différemment selon l'appréciation, par les locuteurs, de la probabilité de certaines réformes sociales.

---

[1] Ainsi Charles estime que « Ben malheureusement oui [elles sont inévitables]. Parce qu'on vit dans un monde capitaliste, donc évidemment t'auras toujours des pauvres, t'auras toujours des riches. Ça c'est l'inégalité qui me paraît la plus inévitable, parce que l'inégalité féminine ou l'inégalité ethnique on pourrait vraiment faire autrement, je pense. Par exemple en rendant tous les CV anonymes, tous les... on pourrait passer au-dessus, alors que bon malheureusement les chances au départ, à part si on vivait dans un régime communiste, on aura du mal à s'en passer malheureusement... J'ai pas dit que j'étais communiste ».

[2] Marie L. compare par exemple le statut du congé parental en France et en Suède pour les hommes et pour les femmes.

3.2 Conditionnalité et contrefactualité dans les argumentations critiques

Dans les jugements recueillis, la critique consiste à faire varier mentalement et de façon fictive certains aspects ou certaines causes de l'état social présent pour montrer qu'il n'est aucunement inéluctable. (α) Cette opération passe, dans un premier cas, par un processus de reconstruction de la genèse des inégalités. Le discours de Fabien en atteste : « les inégalités ne sont pas inévitables. Elles sont crées par notre système social, par notre système politique, par notre système économique, par les fondements de nos sociétés modernes ». Parce que d'autres causes produiraient d'autres effets, les inégalités ne peuvent être tenues pour inévitables.

(β) De façon récurrente, la possibilité d'un état social sans inégalité et d'autres « mondes possibles » est le plus souvent appréhendée, par les enquêtés, comme conditionnelle, c'est-à-dire comme dépendante d'un changement des mœurs ou d'une réforme politique (voir supra Catherine). Cette conditionnalité – à nouveau évoquée dans des raisonnements hypothétiques et parfois contrefactuels – porte sur les mœurs, sur le fonctionnement du système en tant que tel, sur les moyens à mettre en œuvre pour corriger ces inégalités plutôt que seulement sur la volonté « des politiques », incriminés pour ne pas s'engager dans la transformation de ces états du monde[1]. Marie G., animée par la conviction que « tout le monde a […] le droit de vivre », considère qu'aucune inégalité n'est inévitable « simplement, il faudrait que… les gens pensent que c'est un problème numéro un. C'est-à-dire que ça devrait être une des préoccupations en se disant, ben justement les autres ont le droit de vivre… même ceux qui pensent différemment de moi[2]… ».

Une large part de l'indécision face à la question de l'inévitabilité des inégalités, ne sachant déterminer si elles sont évitables ou inévitables, tient à l'appréciation et à la projection de la réalisabilité de ces changements sociaux hypothétiques. Parce que la « faisabilité », c'est-à-dire l'ordre du réel, s'introduit dans la réflexion des intéressés, ils se révèlent moins optimistes à l'égard d'une possible évolution des états sociaux vers moins d'inégalités. Thibault estime que l'inégalité entre les genres « c'est tellement ancré dans les mœurs qu'on aura du mal à changer cette inégalité-là. Pareil pour les races et les religions. C'est tellement ancré – il y a la possibilité de faire quelque chose, il faut se donner les moyens – mais est-ce qu'on le veut vraiment, ça c'est pas gagné. Parce que notre gouvernement essaie de nous montrer la marche à suivre, je pense au niveau homme/femme avec la… comment on appelle ça… la parité mais en fin de compte la parité n'est pas très représentative dans notre gouvernement qui devrait nous représenter, montrer l'exemple. Alors c'est souvent "faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais", mais là ça se prouve quand même pas mal ».

Cette confrontation du possible et du réel permet d'apprécier, d'une part, ce que des individus estiment possible ou réalisable, en matière de changement social, et, d'autre part, d'approfondir l'interprétation du jugement social, dans les termes d'un rapport de l'être et du devoir être, de l'être et du possible. En premier lieu, l'appréciation de l'inévitabilité des inégalités conduit les individus à décrire et à apprécier certaines forces sociales, susceptibles de constituer des contraintes face à d'éventuels changements sociaux, que soient concernées les mœurs, les politiques publiques, les réformes sociales ou la volonté politique. À chaque fois, l'accès au possible et ses usages le convoquent en tant que « possible déterminé » plutôt que comme une possibilité abstraite, générale (Vadée, 1998) ou comme un possible indéterminé, probablement parce que la situation d'entretien appelle, sur les questions proposées, la justification et l'argumentation. Sont alors interrogées voire décrites des conditions d'accès à

---

[1] Ainsi Mouna s'indigne contre l'inévitabilité des inégalités : « on apprend ou on dispense comme ça dans l'éducation des gens qu'ils sont inégaux, qu'ils sont, mais non ! non bien entendu que c'est pas acceptable, non. Aucune n'est acceptable… y a le Front National qui dit que les Français c'est mieux que le reste du monde […] est-ce que c'est acceptable ? non c'est pas acceptable comme discours. Je n'accepte pas ».

[2] Marie G. fait allusion aux personnes d'origine étrangère et aux « Arabes », stigmatisés par différentes personnes de son entourage.

et de réalisation d'autres états du monde possibles, dessinant autant de possibles « déterminés ».

D'autre part, ces discours qui, pour des raisons de fait, peuvent finir par reconnaître que les inégalités sont inévitables font toutefois une place à l'ordre de ce qui devrait être, quand bien même celui-ci demeurerait un simple possible idéel. L'appréciation de la probabilité d'un changement social s'opère par la confrontation de ce double registre (être *vs*. devoir être ou réel *vs*. possible). Cette confrontation est patente dans les jugements évaluatifs et critiques sur l'ordre social contemporain, y compris chez des enquêtés politiquement proches de la droite[1]. Se trouve alors soulignée l'irréductible discontinuité de l'être et du devoir être, de l'être et du possible, devoir être et possible servant toutefois de norme de référence et d'idéal régulateur. Alors que chez les partisans de la gauche, la conviction que « ça ne devrait pas être comme cela mais c'est comme ça » ne conduit pas systématiquement au fatalisme ou à la résignation, ces attitudes sont plus prégnantes à l'autre extrémité du spectre politique[2]. À gauche et à l'extrême gauche, s'illustre une volonté obstinée de croire qu'autre chose est possible et réalisable parce qu'autre chose doit être, conformément à la maxime kantienne du devoir : « tu dois donc tu peux » (Kant, 1785). Sébastien déclare sans ambages à propos des inégalités : « catégoriquement non. Je ne pense pas que ce soit une fatalité, que les différences sociales soient inéluctables et inscrites dans le marbre » ; et plus loin sur le même thème, après qu'il a fait le constat que toutes les inégalités en France étaient « importantes » : « On peut toujours essayer de [les] corriger. Je pense que les choses ne sont pas gravées dans le marbre donc on peut toujours améliorer les choses. Les inégalités territoriales, elles peuvent se résorber, l'accès des jeunes à l'emploi ça peut être une question prioritaire, les phénomènes de difficultés scolaires liées à l'origine sociale, c'est des questions qu'on peut prendre à bras-le-corps… ». Le possible constitue ici une catégorie permettant d'appréhender, d'envisager et de penser la transformation sociale. Le discours critique se fonde simultanément sur des arguments normatifs – en l'occurrence des contre-arguments, opposés à l'état actuel des choses – et sur la représentation d'autres états du monde possibles. Ainsi la critique sociale se trouve associée à une conviction ou à une posture volontariste, résumée dans l'idée que « si on voulait, on pourrait ».

Elle convoque des mondes possibles, lesquels fournissent, en retour, des motivations pour croire dans la possibilité d'autres états du monde, comme les analyses de Lewis (1973) le soulignaient déjà. Dominique, interrogée sur la justification des inégalités de revenu, souligne : « Mon modèle c'est la coopérative, si je devais avoir un modèle dans le monde professionnel ou dans l'entreprise ça serait le modèle coopératif, où chacun a une voix égale à un homme, chacun est concerné par tout ce qui se passe et en plus les rémunérations sont égalitaires, c'est-à-dire qu'on conçoit que celui qui est dans le bureau et qui prend les décisions s'il est tout seul, il est rien, et donc c'est aussi important celui qui est en train de fabriquer la pièce et même à la limite la femme ou l'homme de ménage qui nettoie l'atelier qui fait que chaque jour on peut reprendre le travail, voilà, on considère que voilà, avec sûrement des petites différences parce que c'est vrai que peut-être il y a un avec des responsabilités un peu plus importantes que l'autre mais toujours est-il que les uns sans les autres, l'entreprise n'existe pas ».

L'exigence morale selon laquelle quelque chose de plus juste est possible et devrait être peut s'avérer puissante, en particulier lorsque les individus jugent que tenir les inégalités pour

---

[1] Nous avons montré que le raisonnement *a priori* et la mobilisation d'arguments normatifs plutôt que pragmatiques pouvaient caractériser les discours des individus affirmant une proximité politique avec la gauche (Guibet Lafaye, 2012). Cette caractérisation des logiques s'affirmant à gauche a été possible car l'échantillon présentait une surreprésentation d'individus déclarant une sensibilité de gauche (27 se déclarent de gauche, 4 se situent au centre, 10 s'affirment de droite).

[2] Voir supra les extraits de discours de Thomas et Thibault, ayant des sensibilités de droite, d'une part et, d'autre part, ceux de Brigitte, Sébastien, Jannick, Thierry, Jacques, Richard (infra), s'inscrivant à gauche de l'échiquier politique.

inévitables revient à céder à un laxisme moral[1]. La maxime du devoir s'exprime alors selon la modalité : « Les inégalités sont évitables parce qu'on peut les corriger ». L'affirmation et la thèse de l'évitabilité se fondent, en dernier ressort, sur la référence à un idéal régulateur et s'expriment dans une conviction morale forte, nourrissant la croyance en la possibilité d'autres états du monde.

(γ) La critique sociale, se prononçant sur l'évitabilité des inégalités, peut enfin procéder de façon explicitement contrefactuelle, ce qui est opposé à l'état du monde actuel pouvant relever du registre factuel aussi bien que de l'ordre du possible. Dans le premier cas, les raisonnements contrefactuels s'appuient sur l'évocation d'autres états de faits – dans une démarche de preuve par l'exemple, mobilisant une information parfois rare (voir Fabien supra) – ou sur la mention d'autres états du monde historiques, par exemple tirés du passé soviétique. Ainsi Thierry souligne que « rien n'est inévitable [en matière d'inégalités]. Dans une société qui a existé, qui a posé d'autres problèmes (privation de liberté), y avait pas de laissés-pour-compte… ». Dans le second cas, l'état social contemporain est confronté et apprécié à l'aune d'états du monde simplement *possibles*, éventuellement conditionnés par des réformes radicales des systèmes sociaux, concernant lesquelles certains individus esquissent des solutions. Le raisonnement s'inscrit dans une logique contrefactuelle procédant à une modification mentale de certains aspects du monde actuel.

Le meilleur exemple de cette argumentation critique est donné par Richard, jugeant de l'inévitabilité des inégalités : « Bah non ! Enfin ça dépend comment on se positionne. Aujourd'hui avec notre société, avec la structure qu'on a et la façon dont on gère les choses, l'économie de marché, etc., c'est inévitable. Maintenant si on voulait une autre société… L'humain a le choix […] s'il veut créer une autre société il peut le faire. On le voit au niveau de certaines sociétés. Enfin je dis ça parce que moi dans ma société j'estime aujourd'hui que tu essaies de créer en fait une mini-société, avec tes valeurs bien évidemment. […] il y a des sociétés plus égalitaires aujourd'hui. Il y a des systèmes où tout le monde est actionnaire de sa société, il y a un vrai partage, des patrons qui plafonnent leur salaire parce qu'au-delà d'un certain salaire ils estiment que ça devient de la bêtise plus qu'autre chose ».

CONCLUSION

Les analyses précédemment proposées et les discours mis en exergue ont souligné les modalités discursives et argumentatives qui, empiriquement, permettent à nos concitoyens de contester l'état actuel du monde. Bien que les individus déploient d'inégales capacités à formuler des critiques, leur dénonciation des injustices sociales contiennent l'esquisse d'autres mondes sociaux, moins injustes, opposables à l'état social contemporain et, comme tels, moralement acceptables. Ainsi la confrontation de ce dernier à un autre état possible du monde – historique ou construit sur un fondement normatif – nourrit la récusation de l'inévitabilité des inégalités. Un idéal normatif régulateur, dont on voudrait qu'il oriente l'action, sert, dans de nombreux cas, de fondement au jugement, quand bien même le discours emprunterait aussi d'autres stratégies (telles que la preuve par l'exemple) pour se légitimer. Le jugement moral et/ou évaluatif formulé sur la société contemporaine résulte de et consiste donc à « rendre compte de l'écart entre la société réelle (SR) et la société bien ordonnée (SBO) telle que la conçoivent les citoyens » (Forsé et Parodi, 2009, p. 15), cette « société bien ordonnée » décrivant un « possible idéel » mais aussi, dans certains cas, un « possible réaliste ». L'évocation de ce dernier, en l'occurrence d'un état du monde plus juste

[1] Dominique s'en défend : « […] alors à ce moment-là si on se donne ce genre d'excuses, bah c'est la porte ouverte à plein de choses, si on se dit "ah, bah, de toute façon il y a des inégalités, elles sont inévitables", bah, ça veut dire que, voilà, on ouvre, enfin moi je ne peux pas prendre ce chemin-là parce que sinon, bah alors comment on va juger qu'une inégalité est plus acceptable qu'une autre ?, je ne sais pas moi, […] non je ne peux pas dire ça ».

mais simplement possible dont on ne voit cependant pas pourquoi il ne pourrait se réaliser, notamment parce qu'il se fonde sur des raisons acceptables de tous, institue la représentation d'un état du monde, nourrissant des exigences impérieuses de justice et constituant une référence pour juger la réalité sociale actuelle. Empiriquement et dans le discours ordinaire, la critique s'appuie donc sur le possible, soit en tant que « possible idéel », structuré par des principes de justice, soit en tant que « possible réaliste » incarnant d'autres états du monde réalisables et plus justes, soit en tant que « possible contrefactuel », répondant à des états du monde où certaines composantes du monde actuel sont contrefactuellement abolies et donneraient lieu à des configurations sociales moins injustes.

REFERENCES

Blondeau Hélène, « Hors de LA norme point de salut ? », *Revue française de linguistique appliquée*, 1/2012, vol. XVII, p. 55-66.

Boltanski L., *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié, 1990.

Boltanski L., *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, 2009.

Boudon Raymond, *Le juste et le vrai,* Paris, Fayard, 1995.

Forsé Michel et Maxime Parodi, « Une théorie de la cohésion sociale », *La revue Tocqueville*, vol. XXX, n° 2, 2009, p. 9-35.

Forsé M. et O. Galland (dir.), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Colin, 2011.

Jasso G. et P.H. Rossi, « Distributive Justice and Earned Income », *American Sociological Review*, vol. 42, n° 4, août 1977, p. 639-651.

Guibet Lafaye C., *Le juste et l'inacceptable. Les sentiments d'injustice contemporains et leurs raisons*, Paris, PUPS, 2012.

Hunyadi Mark, *L'homme en contexte*, Paris, Le Cerf, 2012.

Kant Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs* (1785), Ak. IV ; tr. fr. in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1985, t. II.

Kuhn Deanna, « Children and adults as intuitive scientists », *Psychological Review*, 1989, vol. 96, n° 4, p. 674-689.

Lascoumes Pierre et Philippe Bezes, « Les formes de jugement du politique », *L'Année sociologique*, vol. 59, n° 1, 2009, p. 109-147.

Lewis David, *Counterfactuals*, Oxford/Cambridge, Blackwell Publishers/Harvard University Press, 1973.

Stalnaker Robert C., « A Theory of Conditionals », in Nicholas Rescher (dir.), *Studies in Logical Theory*, Oxford, Blackwell, 1968, p. 98-112.

Vadée Michel, *Marx, penseur du possible*, Paris, L'Harmattan, 1998.

ANNEXES

Liste des personnes interrogées

1. *Anne*, 27 ans, salariée du privé en CDI, documentaliste-rédactrice, sensibilité de gauche
2. *August*, 56 ans, ouvrier qualifié, sensibilité de droite
3. *Béatrice*, 41 ans, enseignante de musique, sensibilité socialiste
4. *Brigitte*, 50 ans, cadre supérieur titulaire du public, conseillère d'orientation, *[1]
5. *Catherine*, 42 ans, cadre supérieur, profession libérale, sensibilité de droite
6. *Charles*, 28 ans, ingénieur du son, intermittent du spectacle, n'a pas souhaité répondre

[1] L'étoile indique que la question de la sensibilité politique n'a pas été posée à certains enquêtés.

sur sa sensibilité politique

7. *Charlotte*, 27 ans, assistante sociale en CDI, sensibilité de gauche
8. *Daniel*, 30 ans, journaliste à son compte, pigiste, sensibilité d'extrême de gauche
9. *Dominique*, 51 ans, chômeuse antérieurement conseillère en insertion professionnelle, sensibilité de gauche et écologiste
10. *Estelle*, 51 ans, profession intermédiaire du privé en CDI dans l'agro-alimentaire, sensibilité de gauche et écologiste
11. *Fabien*, 28 ans, chef d'entreprise, auto-entrepreneur, sensibilité écologiste
12. *Fabienne*, 58 ans, directrice de librairie, sensibilité de droite
13. *Félix*, 57 ans, chef d'entreprise, auto-entrepreneur, sensibilité de gauche
14. *François*, 34 ans, travailleur social, salarié du privé en CDI, sensibilité d'extrême de gauche
15. *Gaëlle*, 63 ans, retraitée, anciennement institutrice et directrice d'école, sensibilité centre gauche
16. *Habib*, 56 ans, conseiller principal d'éducation (CPE), profession intermédiaire, titulaire du public, *
17. *Harold*, 56 ans, statisticien du Pôle Emploi, sensibilité de gauche
18. *Henry*, 52 ans, profession intermédiaire du privé en contrat à durée indéterminée de chantier (CDIC), sensibilité de droite
19. *Jacques*, 50 ans, chômeur antérieurement infographiste dans le privé, sensibilité d'extrême de gauche
20. *Jannick*, 57 ans, ouvrier qualifié, sensibilité de gauche
21. *Jean-Baptiste*, 44 ans, cadre supérieur du privé, sensibilité de droite
22. *Jean-Yves*, 64 ans, ouvrier qualifié, sensibilité écologiste
23. *Jeanne*, 29 ans, profession intermédiaire du privé en CDI, sensibilité de gauche
24. *Jessica*, 27 ans, auto-entrepreneur, *
25. *Julie R.*, 27 ans, profession intermédiaire du privé en CDI, sensibilité de gauche
26. *Juliette*, 26 ans, salariée du privé en CDD, sensibilité de gauche
27. *Karine*, 33 ans, profession intermédiaire du privé aujourd'hui au chômage et en formation professionnelle, sensibilité de gauche voire extrême gauche
28. *Laetitia*, 40 ans, artiste à son compte, sensibilité écologiste
29. *Laurence*, 38 ans, ouvrière qualifiée, sensibilité de gauche
30. *Madeline*, 56 ans, conteuse intermittente du spectacle, sensibilité écologiste
31. *Marcel*, 39 ans, ouvrier qualifié, sensibilité de gauche
32. *Marie G.*, 38 ans, agent d'accueil CROUS, *
33. *Marie L.*, 44 ans, profession intermédiaire, en congé parental, sensibilité de gauche écologiste
34. *Marie-Claude*, 62 ans, retraitée, travaillant à mi-temps, anciennement commerçante, sensibilité de droite
35. *Marie-Pierre*, 65 ans, femme au foyer, sensibilité centre droit
36. *Marine*, 20 ans, étudiante aide-soignante, employée en CDD dans le privé, *
37. *Max*, 73 ans, retraité anciennement artisan commerçant et chef d'entreprise, *
38. *Michel*, 46 ans, intermittent du spectacle, sensibilité de gauche
39. *Mouna*, 60 ans, femme au foyer, *
40. *Pascal*, 38 ans, ouvrier qualifié, sans affinité politique
41. *Patrick*, 59 ans, pharmacien, sensibilité de droite
42. *Pierre C.*, 52 ans, cadre supérieur du privé, *
43. *Raïssa*, 28 ans, professeur des écoles, n'a pas souhaité exprimer sa sensibilité politique
44. *Richard*, 40 ans, cadre supérieur dirigeant de PME, sensibilité de gauche
45. *Sarah*, 75 ans, journaliste et psychologue en activité, sensibilité de gauche
46. *Sébastien*, 40 ans, professeur des écoles, sensibilité de gauche

47. *Thibault*, 44 ans, ouvrier qualifié, sensibilité de droite
48. *Thierry*, 24 ans, conducteur de trains, sensibilité de gauche
49. *Thomas*, 37 ans, cadre supérieur du privé, sensibilité de droite
50. *Vincent*, 29 ans, éducateur, sans affinité politique
51. *Vivianne*, 28 ans, psychomotricienne, sensibilité de gauche